



ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

CLINEA
GROUPE CLINIQUES

Bien préparer une entrée en maison de retraite

LIVRET CONSEILS DÉDIÉ AUX AIDANTS

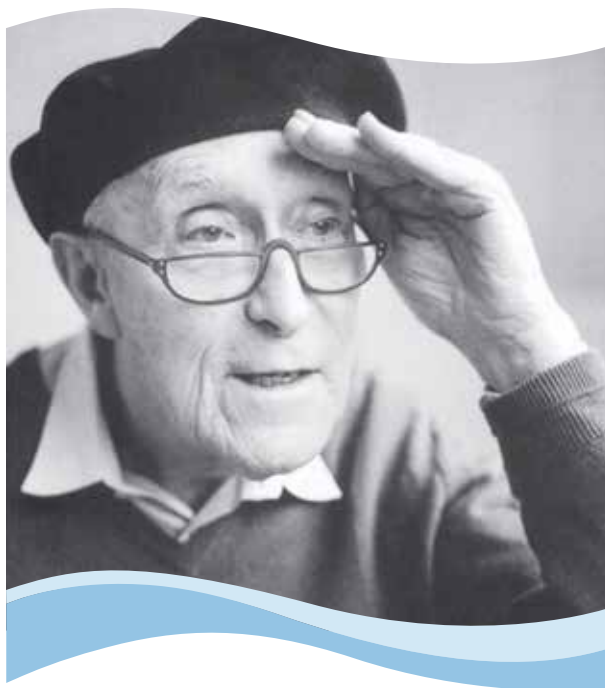
**Accompagner les aidants,
c'est aussi agir en faveur de la personne aidée**

www.orpea.com

Vous accompagnez un proche âgé à domicile ; vous pensez qu'il est temps d'envisager l'entrée en maison de retraite mais ne savez pas à qui faire appel, ni comment choisir le « bon » établissement et le « bon » moment. Vous trouverez dans ce livret des réponses à vos questions et des conseils pratiques pour vous orienter dans votre recherche et vous aider à trouver la maison de retraite la plus adaptée à vos attentes.

Soucieux de partager nos pratiques acquises tout au long de ces années, nous espérons ainsi briser la solitude des aidants familiaux et contribuer à préparer l'entrée des personnes âgées en maison de retraite dans les meilleures conditions.

Les équipes d'ORPEA sont à votre écoute ; n'hésitez pas à passer les portes de nos Résidences Retraite et de nos Cliniques, en vue de les rencontrer, obtenir de plus amples informations ainsi que des conseils sur le bien vieillir à domicile.



SOMMAIRE

DECOUVRIR LES MAISONS DE RETRAITE

Les différents types d'établissements	p 4
La prise en charge en EHPAD	p 5
Le système de tarification en EHPAD	p 9

CHOISIR UN ETABLISSEMENT

Quand envisager une entrée en maison de retraite médicalisée ?	p 10
A quels critères devez-vous être attentif ?	p 10
Rechercher un établissement	p 12
Visiter les Résidences présélectionnées	p 13

FICHE PRATIQUE N°1 : PREPARER UNE ENTREE EN INSTITUTION

P 14

FICHE PRATIQUE N°2 : ACCOMPAGNER VOTRE PROCHE DURANT SON SEJOUR

P 15

DECOUVRIR LES MAISONS DE RETRAITE

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Afin de vous aider dans votre démarche et vous guider vers la structure la plus adaptée, nous détaillons ici les deux principaux types d'hébergement pour personnes âgées.

■ Les foyers-logement et les résidences services :

Personnes concernées :

Ce type d'hébergement non médicalisé, conçu pour servir d'intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite médicalisée, **est destiné à accueillir des personnes âgées valides et autonomes**, seules ou en couple, ne désirant ou ne pouvant plus vivre seules pour diverses raisons (solitude, isolement, insécurité, décès du conjoint, ...).

Les prestations :

Les personnes âgées sont accueillies dans des appartements qui proposent tous les attributs du domicile, ce qui leur permet de conserver une certaine indépendance. Elles bénéficient de locaux communs (salle à manger, salle d'animations, bibliothèque, ...) et de services collectifs dont l'usage est facultatif et payant (restauration, ménage, blanchisserie, services paramédicaux, animations, sorties ...). En revanche, il n'y a pas d'aide médicale ou individualisée dans ce type d'établissement.

Dans les deux cas, il s'agit de louer ou d'acquérir un logement.

■ Les EHPAD :

Personnes concernées :

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), plus communément appelés maisons de retraite médicalisées, accueillent et prennent en charge des **personnes âgées autonomes, semi-valides et dépendantes, en court ou long séjour**.

Les EHPAD disposent d'une équipe soignante pluridisciplinaire. Encadrée par un Médecin Coordonnateur et un Infirmier Coordinateur, celle-ci comprend des Infirmiers Diplômés d'État, des Aides-soignants et des Aides Médico-psychologiques. Certains établissements disposent également d'un Psychologue, d'un Psychomotricien et/ou d'un Ergothérapeute.

Des professionnels extérieurs (médecins traitants, kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes, ...) peuvent également intervenir, selon les besoins de chacun.

Les EHPAD ont signé une convention tripartite de 5 ans avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé. Ils respectent un cahier des charges précis et s'engagent dans une démarche qualité pour accueillir les résidents dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de confort. Les résidents bénéficient ainsi de soins dispensés par des personnels qualifiés et d'activités adaptées à leur état de santé et leur degré d'autonomie.

Pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, il convient de choisir une Résidence qui dispose également d'une unité de vie protégée, spécialisée dans l'accueil de ces malades.

Ces unités autonomes et sécurisées disposent d'une capacité moyenne de 12 lits et d'un personnel spécifiquement formé à l'accompagnement de ces malades. L'architecture et l'agencement sont adaptés aux pathologies des résidents, qui peuvent circuler en toute liberté et en toute sécurité, au sein des lieux de vie comme dans les espaces extérieurs bien évidemment protégés.

L'admission au sein de l'une de ces unités est décidée par l'équipe de la Résidence, en concertation avec la famille du résident, afin de concilier sécurité, dignité et bien-être.

A savoir : les EHPAD proposent diverses modalités d'accueil (courts séjours, longs séjours et accueil de jour).



LA PRISE EN CHARGE EN EHPAD

■ Les projets de vie et de soins :

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement définit, avec la personne âgée et sa famille, un projet de vie et un projet de soins personnalisés, adaptés à l'histoire et aux besoins de chacun.

Le projet de vie définit les actions à mettre en œuvre pour favoriser le maintien de l'autonomie du résident, ainsi que le développement d'une vie sociale riche et dynamique. Il est élaboré à partir des goûts, des habitudes de vie et du passé du résident.

Le projet de soins permet de mettre en place des actions afin de prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée. Il tient compte de l'état de santé du résident et de son niveau de dépendance.

■ Les prestations hôtelières en maison de retraite :

Selon les établissements et le budget, les résidents peuvent bénéficier d'une chambre double, individuelle, ou pour couple.

- Les chambres individuelles : diverses superficies peuvent être proposées, allant jusqu'au studio. Le résident peut en personnaliser l'aménagement avec ses meubles et ses objets personnels pour recréer un univers familial. Il s'agit de la formule privilégiée pour les résidents qui souhaitent préserver au maximum leur intimité.
- Les chambres doubles ou pour couple : ce type de chambre, plus économique, est proposé dans de nombreux établissements car certaines personnes préfèrent partager leur chambre avec un autre résident pour se sentir moins seules et bénéficier d'une compagnie. Hormis les chambres occupées par des couples, elles sont partagées par des résidents du même sexe.
- Les chambres jumelées ou communicantes : ce sont des chambres individuelles avec une salle de bain commune.

A noter : pour réserver une chambre, un chèque de réservation doit être remis. Il est encaissé, mais son montant est déduit de la première facture.

Les chambres sont confortablement meublées mais les équipes invitent les résidents à personnaliser l'aménagement de leur chambre en y installant leur petit mobilier et leurs souvenirs personnels.



Les établissements fournissent le linge de maison, et proposent en supplément un service d'entretien du linge personnel ainsi qu'un service de blanchisserie pour les textiles délicats.

Pour assurer bien-être et sérénité aux personnes âgées, les Résidences peuvent également mettre à disposition :

- Un salon de coiffure, pédicure et esthétique (prestations souvent dispensées par des intervenants extérieurs) ;
- Une salle de kinésithérapie ;
- Un espace Snoezelen de stimulation multisensorielle, favorisant la détente et la relaxation ;
- Une salle de balnéothérapie ;
- Un salon « réminiscence » décoré dans l'esprit des années 1950, pour favoriser l'éveil des souvenirs.



■ La restauration :

Essentielle à la vie et au maintien d'un bon état de santé général, l'alimentation est un élément clé d'un vieillissement réussi et représente un enjeu fondamental en maison de retraite. Il est donc primordial, au sein de la Résidence où vivra votre proche, que la restauration fasse l'objet d'une attention toute particulière. La salle de restaurant se veut accueillante et décorée avec soin pour favoriser une bonne alimentation et des échanges conviviaux entre les résidents.



Assurez-vous également que les menus proposés sont variés, équilibrés, adaptés aux régimes alimentaires et aux goûts de chacun, afin que le moment du repas soit vécu comme un plaisir.

A noter : certaines Résidences possèdent un espace dédié aux familles pour permettre aux résidents de partager leur repas avec leurs proches, et perpétuer les évènements familiaux.

■ Les animations et la vie sociale :

Elles font partie intégrante de la vie en maison de retraite. Il est en effet important de rythmer les journées des résidents pour leur permettre de se distraire, d'avoir des points de repères dans le temps, et pour maintenir le plus longtemps possible leur autonomie en favorisant les liens sociaux.

Un programme d'activités variées et adaptées aux personnes âgées est ainsi proposé dans chaque établissement : revue de presse, loto, gymnastique douce, ateliers créatifs et culinaires, projection de films, spectacles, célébration des anniversaires, sorties, échanges intergénérationnels...

Des ateliers thérapeutiques tels que l'art-thérapie ou la musicothérapie peuvent également être organisés par l'équipe d'animations, en collaboration avec le Psychologue, pour stimuler les capacités cognitives et la mémoire des résidents, ou maintenir leur motricité.

La participation à ces activités et ateliers repose sur les préférences individuelles de chacun.



A noter : il est important que la maison de retraite de votre choix s'attache à s'ouvrir sur le monde extérieur afin de procurer des moments de gaieté et de vie aux personnes accueillies, en rupture avec le quotidien. Un peu de bruit dû aux enfants de passage, quelques animations un peu remuantes, une réunion familiale... autant d'évènements qui créent de l'émotion, beaucoup de sourires, et qui favorisent le maintien du lien social avec la famille, les autres résidents et les habitants de la commune !



LE SYSTÈME DE TARIFICATION EN EHPAD

Le coût du séjour en maison de retraite se décompose en 3 parties : le tarif hébergement, le tarif dépendance et le tarif soins.

Le tarif hébergement comprend les prestations hôtelières: le logement, la restauration, les animations, la mise à disposition et l'entretien du linge de maison (draps, couvertures, serviettes, etc.). Cette composante est à la charge de la personne âgée ; cependant, si ses ressources sont insuffisantes, l'aide sociale à l'hébergement pourra couvrir une partie des frais.

Le tarif dépendance comprend toutes les prestations liées à l'aide à l'accomplissement des actes de la vie courante. Fixé par le Conseil Général, il dépend du niveau d'autonomie, évalué conformément à la grille nationale AGGIR qui décrit les capacités de la personne âgée à réaliser les gestes quotidiens. Bien qu'à la charge du résident, l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) peut couvrir une partie des frais.

Le tarif soins comprend tous les soins dispensés par les équipes de l'établissement et est directement versé par l'Assurance Maladie à la Résidence. Il ne comprend pas les soins pratiqués par les intervenants extérieurs (par exemple, la visite du médecin traitant, la kinésithérapie... pour lesquels le résident donnera sa carte vitale).

Résidence ORPEA de La Valette du Var



Résidence ORPEA de Courbevoie



A noter : comme à domicile, vous pouvez bénéficier d'aides et d'allocations pour couvrir une partie des frais liés à l'hébergement ou à la prise en charge en institution (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Aide au Logement, ...), ainsi que de déductions d'impôts (se reporter à la loi de finance en vigueur).

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au livret conseils « Aides et subventions ».

CHOISIR UN ETABLISSEMENT

QUAND ENVISAGER UNE ENTRÉE EN EHPAD ?

Prendre la décision d'entrer en maison de retraite n'est pas facile. Pour autant, le maintien à domicile n'est plus toujours possible, notamment lorsque la perte d'autonomie de la personne âgée s'aggrave, et/ou que celle-ci est isolée.

Il est important d'anticiper et de prendre une décision dans le calme et la concertation (définir les principaux critères de choix), afin d'assurer la meilleure adaptation de votre parent à la vie en collectivité, et éviter ainsi une admission en urgence traumatisante pour la personne âgée et culpabilisante pour ses proches.

Aussi, il est essentiel de **prendre le temps de visiter les établissements autour de chez vous, avec votre parent si possible, et de rencontrer le directeur.**

Vous pouvez également envisager la formule de **l'hébergement temporaire** pour apprendre à découvrir l'établissement et connaître les prestations proposées, ou même **venir assister à quelques animations ou activités** organisées l'après-midi. Vous apprendrez ainsi, de même que votre proche, à connaître les équipes et le fonctionnement de l'établissement... pour une intégration réussie le moment venu !

À QUELS CRITÈRES DEVEZ-VOUS ÊTRE ATTENTIF ?

Il existe une multitude d'établissements, aux prestations et aux tarifs très variables. Pour bien choisir une maison de retraite et trouver l'établissement le mieux adapté à vos besoins et à ceux de votre proche, il convient d'être attentif aux critères suivants :

■ La situation géographique :

Votre parent souhaite-t-il rester dans le quartier / la ville dans lequel / laquelle il vit actuellement ? Ou l'entrée en institution est-elle l'occasion d'un rapprochement familial ? La localisation géographique est un critère important pour la personne âgée, qu'elle souhaite rester près de l'endroit où elle a vécu ou de celui où vous vivez actuellement. Si possible, choisissez de préférence un établissement où vous pourrez lui rendre visite régulièrement.

Vérifiez également si la Résidence est facilement accessible en voiture ou en transports en commun.

■ Vos contraintes budgétaires :

Lors de l'évaluation du budget de votre proche, pensez à tenir compte :

- de ses pensions de retraite et de retraite complémentaire ;
- de son épargne et de ses autres revenus le cas échéant ;

- des aides et allocations de l'Etat auxquelles peut prétendre votre proche et qui sont éligibles au sein de la Résidence, ainsi que celles accordées par sa mutuelle et/ou ses assurances.

■ Les activités proposées :

Elles sont déterminantes dans le choix de la maison de retraite qui prendra en charge votre proche. Outre les thés dansants et fêtes d'anniversaires, vérifiez qu'elles sont régulièrement organisées pour les personnes en perte d'autonomie et lisez les panneaux d'activités. Des ateliers thérapeutiques (ateliers mémoire, gymnastique douce, stimulation sensorielle...) sont-ils également proposés pour maintenir l'autonomie le plus longtemps possible ?

Y a-t-il un animateur salarié ?

■ Le maintien des liens familiaux :

Peut-on venir prendre un repas avec son parent ? Est-il possible de s'associer à la vie de la Résidence (via la commission restauration ou d'animations, le conseil de la vie sociale...), de participer à des animations ? Y a-t-il des restrictions sur les horaires de visite ?

■ Le suivi médical et les soins :

Vous devez vous assurer que la prise en charge proposée correspond aux besoins de votre proche et à son niveau d'autonomie. Comment s'organise le suivi médical ? Est-il possible de conserver son médecin traitant ? Que se passe-t-il si votre proche est malade ou si son état de santé se dégrade ?

Comment fonctionnent les soins paramédicaux ? Des professionnels extérieurs (kinésithérapeutes, orthophonistes, ophtalmologistes, audioprothésistes, dentistes, podologues...) peuvent-ils intervenir ?

■ L'environnement et le confort hôteliers :

La situation géographique de l'établissement est-elle conforme à vos attentes et cohérente avec les habitudes de votre proche ? Y a-t-il des commerces à proximité ? L'entretien est-il correctement assuré (propreté, entretien général des espaces de vie, odeur et hygiène) ? La Résidence est-elle climatisée (entièrement, dans les salles communes, les chambres...) ?

La Résidence dispose-t-elle d'un jardin, d'un parc, de terrasses aménagées et sécurisées ? Est-il possible d'apporter son mobilier, de personnaliser sa chambre avec des souvenirs personnels ?

Les repas sont-ils préparés sur place par un chef cuisinier ? Sont-ils adaptés au régime alimentaire de chacun ? La texture des aliments peut-elle être adaptée pour les résidents ayant des problèmes de mastication ou de déglutition ? Où les repas sont-ils servis ?

A noter : si vous n'avez pas obtenu toutes les réponses à vos questions, profitez-en pour les poser au directeur lors de votre visite.

RECHERCHER UN ÉTABLISSEMENT

- **Demander conseils à votre médecin traitant** ou à un autre médecin chargé du suivi de votre proche (gériatre, neurologue, cardiologue, kinésithérapeute, etc.) ;
- **Vous renseigner auprès d'une assistante sociale** (au CLIC ou au sein d'un service social hospitalier) ;
- **Vous renseigner auprès de vos proches et amis** : certains ont déjà peut-être placé un parent dans une maison de retraite et pourront vous conseiller.
- **Effectuer une recherche sur les sites internet spécialisés** : lesmaisonsderetraite.fr, annuaire.agevillage.com, orpea.com...



UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Que vous recherchiez une résidence retraite médicalisée pour un court séjour, un hébergement de longue durée, ou simplement une place en accueil de jour, ORPEA Infos Services est là pour vous guider et vous proposer la solution la plus adaptée à vos besoins.

**Préparons et construisons ensemble
votre séjour en maison de retraite**

Une équipe à votre écoute : 01 40 78 15 15

Contactez nos équipes du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou par mail à :
infos.services@orpea.net.



www.orpea.com



VISITER LES RÉSIDENCES PRÉSÉLECTIONNÉES

Une fois que vous avez identifié les établissements correspondant à ces critères, il est primordial de prendre le temps de les visiter. **C'est le meilleur moyen de choisir l'établissement qui répond à vos besoins et à ceux de votre proche, et cela vous permet d'avoir des points de comparaison et des repères.**

Idéalement, visitez les Résidences présélectionnées aux heures des repas (les résidents sont-ils servis à table ? sont-ils aidés ?) ou l'après-midi pendant les activités, afin de sentir l'ambiance qui règne dans la maison (prêtez attention aux regards des résidents, très révélateurs).

La chambre témoin et le restaurant vous seront présentés, mais vérifiez également que la maison de retraite dispose aussi d'espaces d'intimité / de salons, où vous pourrez rendre visite à votre proche.



Le plus important est de profiter de votre visite pour rencontrer le directeur, qui est le garant d'une bonne prise en charge et d'une bonne tenue de l'établissement. N'hésitez pas à lui faire part de vos exigences et à lui demander les documents d'informations de la Résidence (brochure de présentation, livret d'accueil, programmes d'animations, menus, journal ou gazette...) : vous pourrez ainsi vous faire une idée de la prise en charge proposée, de la vie sociale et de l'ambiance qui y règne.

A noter : si votre proche est encore autonome, essayez de faire le maximum de visites avec lui pour qu'il puisse choisir lui-même son nouveau lieu de vie. Toutefois, si la perte d'autonomie survient brutalement, et si votre recherche doit se faire rapidement, n'hésitez pas à demander conseils aux professionnels de santé qui l'entourent.

FICHE PRATIQUE N°1 : PREPARER UNE ENTREE EN INSTITUTION

LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

Un **dossier unique** de demande d'admission en EHPAD (cerfa n°14732) a été instauré en France par les Pouvoirs Publics. Remis par tout EHPAD, ce dossier est à remplir en un seul exemplaire puis à photocopier en fonction du nombre de demandes que vous formulez. Le dépôt d'un tel dossier ne vaut en aucun cas une admission.

Il comprend un volet administratif à remettre au directeur et un volet médical à compléter par le médecin traitant et à remettre sous pli au médecin coordonnateur de la Résidence (celui-ci pourra ainsi juger si l'établissement est en mesure d'assurer la prise en charge médicale de votre proche). La validation du médecin coordonnateur, condition sine qua non de l'acceptation de votre demande, est souvent subordonnée à une visite de pré-admission.

En vue de l'admission, voici les pièces complémentaires à fournir pour constituer le dossier administratif :

- Une photocopie de la carte d'identité et du livret de famille ;
- Un justificatif de ressources (le dernier avis d'imposition et un justificatif de la pension de retraite) ;
- L'attestation de responsabilité civile du résident ;
- Une copie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant le tuteur ou le curateur, si la personne âgée est placée sous un régime de protection juridique ;

A noter : le dossier administratif peut être complété par un questionnaire précisant l'identité du résident, sa situation familiale, ses goûts et loisirs, ses habitudes de vie... cela servira de point de départ aux équipes pour établir le projet de vie individualisé de votre proche.

Les pièces complémentaires à fournir pour le dossier médical :

- Une photocopie de la carte vitale et l'attestation de sécurité sociale ;
- L'attestation d'adhésion à une mutuelle et, le cas échéant, à une caisse complémentaire ;
- La copie de la déclaration du choix du médecin traitant ;
- Les derniers documents médicaux (groupe sanguin, vaccinations, ordonnance du traitement en cours, derniers bilans...).

Important : veillez à bien choisir la date et l'heure d'entrée selon les possibilités de votre proche, votre emploi du temps, mais aussi celui de la Résidence pour que les équipes puissent accueillir votre parent dans les meilleures conditions. Le jour de l'entrée, vous devrez signer le contrat de séjour avec votre proche.

FICHE PRATIQUE N°2 : ACCOMPAGNER VOTRE PROCHE DURANT SON SEJOUR

L'accompagnement de l'entourage familial est indispensable pour réussir une entrée en maison de retraite. La personne âgée s'adaptera plus facilement à sa nouvelle vie si elle se sent soutenue.



L'INSTALLATION

A son arrivée, votre proche sera accueilli par le personnel qui lui présentera la maison, l'aidera à ranger ses affaires et à personnaliser sa chambre avec ses effets personnels (photos, bibelots, petit mobilier...). Cette étape très importante lui permettra de trouver ses repères et de se sentir bien dans son nouveau lieu de vie. Les premiers jours sont essentiels pour faire la connaissance des équipes et des autres résidents. Demandez quels sont vos principaux interlocuteurs pour chacune des fonctions (hébergement, soin, restauration, animation) et essayez de les rencontrer pour leur poser toutes vos questions. Vous serez ainsi rassuré et pourrez aider au mieux votre parent dans cette période de transition.

A noter : certains établissements disposent d'un système de marquage du linge. Si ce n'est pas le cas, veillez à le faire marquer vous-même.

Important : définissez avec votre proche la fréquence de vos visites pour qu'il ait des repères et que chacun trouve son équilibre, et prévenez-le en cas de changement de jour ou d'horaire.



LA VIE AU QUOTIDIEN AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE ORPEA

Les journées sont rythmées pour permettre aux résidents d'avoir des points de repères dans le temps, et pour maintenir le plus longtemps possible leur autonomie en favorisant les liens sociaux.

La journée commence dans l'intimité et le calme de la chambre, où est servi le **petit déjeuner** selon les habitudes de chacun. Les résidents sont ensuite pris en charge par les professionnels de l'établissement pour **l'aide à la toilette et les soins** prescrits par le médecin traitant. La fin de la matinée est réservée à des **ateliers de stimulation cognitive** (revue de presse, ateliers mémoire, psychomotricité...), tandis que l'après-midi est plus souvent consacré à des **activités de groupe** (projections de films, sorties, échanges intergénérationnels...).

Les repas constituent également des moments privilégiés pour les personnes âgées. Pour que le déjeuner et le dîner demeurent ainsi un temps de plaisir et de convivialité, ils sont servis en salle de restaurant par un personnel prévenant qui veille au bon déroulement des repas. Après le déjeuner, un temps est consacré au **repos** : les résidents peuvent s'isoler dans leur chambre, profiter de la salle de télévision ou de la bibliothèque, participer à un jeu ... et ce, au gré de leurs envies !



**Lorsque votre quotidien à domicile devient trop difficile,
les équipes ORPEA sont à votre service pour vous
proposer des solutions de prise en charge personnalisées :**

- ▶ Aide à domicile
- ▶ Accueil de jour
- ▶ Courts séjours et longs séjours en résidences retraite médicalisées (EHPAD)
- ▶ Unité de vie spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- ▶ Clinique gériatrique pour un bilan d'évaluation.

**LES RÉSIDENCES RETRAITE ORPEA :
DES LIEUX DE VIE ALLIANT CONFORT HÔTELIER,
CONVIVIALITÉ ET SOIN DE QUALITÉ**

- Des équipes soignantes attentives au bien-être de nos aînés ;
- Un cadre de vie adapté, ergonomique et confortable ;
- Des activités socioculturelles et psychothérapeutiques chaque jour.

**Pour obtenir des informations sur la vie en maison de retraite,
et des conseils pour préparer sereinement un séjour :**

ORPEA
Infos Services

est là pour vous guider et vous
proposer la solution la mieux adaptée

Une équipe de spécialistes
à votre écoute au

☎ **01 40 78 15 15**

✉ infos.services@orpea.net

Android



Retrouvez toutes les Résidences ORPEA sur :
www.orpea.com
ou téléchargez notre application mobile

iPhone

